

LA SOCIOLOGIE DU SPORT EN FRANCE

Bertrand DURING

RÉSUMÉ. — Alors que le sport connaît depuis la fin du XIX^e siècle un développement considérable, aux multiples implications politiques et sociales, son analyse sociologique apparaît à la fois tardive et fragile. Le repérage des difficultés à surmonter se présente comme une première étape nécessaire. La seconde peut ensuite se consacrer à l'examen des données empiriques, dont la disparité conduit à poser la définition même de ce qu'elles prétendent mesurer. L'examen de celle-ci, en troisième partie, montre qu'à chacun des trois niveaux d'une définition construite correspondent soit des discours normatifs, positifs ou négatifs, soit de véritables analyses sociologiques. Pour traiter de celles-ci, nous envisagerons les apports d'une sociologie centrée sur l'habitus et la reproduction, et ceux, à nos yeux plus féconds, d'une sociologie qui fait du sportif un acteur rationnel.

ABSTRACT. — While the sport knows since XIXth century's end a large development with many political and social implications, at the same time, sport sociological analysis seems late and fragile. So, at first, it is advisable to identify difficulties overtaking. Then, by examining the empirical data's disparities, one can wonder about the phenomenon's definition of which they claim to measure. Finally, having examined this one, one shows that, in each of three levels of a constructed definition, is associated, either normative, positive or negative speeches, or real sociological analyses. To discuss these, we shall follow the point of view according to which the sportsman is a rational actor by putting in perspective hypotheses based on « habit » and « reproduction »'s concepts.

Un paradoxe caractérise l'analyse du sport : elle est à la fois omniprésente dans les débats publics, et en même temps peu développée chez les sociologues¹. Le sport apparaît comme une institution mondialisée, et en même temps comme une institution le plus souvent jugée avant que d'être véritablement étudiée.

Le discours courant, qui mobilise les attentions depuis plus d'un siècle, est un discours partisan. S'opposent militants qui voient dans

1. C'est ce que s'attache à démontrer C. Collinet dans son article (cf. présent volume).

le sport un moyen de culture, et détracteurs, qui le tiennent pour un nouvel opium du peuple. C'est donc en termes d'obstacles qu'il semble nécessaire de poser le problème de l'émergence d'une sociologie du sport.

Il sera possible ensuite, après un bref examen des données nombreuses mais souvent contradictoires dont nous disposons, de tenter de dépasser les partis pris, à chacun des trois niveaux où il nous semble nécessaire de se situer pour construire une définition de l'objet qui nous occupe dans sa spécificité.

Dans la logique proposée par Pierre Parlebas, nous partirons de la pertinence motrice, pour aller vers l'institutionnalisation, en passant par la codification compétitive². À chacun de ces trois niveaux, nous aurons à dépasser l'opinion qui s'exprime en jugements contradictoires, les uns positifs, les autres négatifs. Plutôt qu'un panorama proposant une description des apports successifs, selon la logique de chaque auteur, et dans l'illusion qui conduit à donner raison au dernier qui s'est exprimé, puisqu'il est le seul à apercevoir tous les autres, notre choix consiste, à partir d'un point de vue clairement défini, à faire émerger la possibilité d'une véritable observation. Il nous semble, en effet, que c'est là le seul moyen d'échapper au paradoxe, et de faire en sorte que la sociologie du sport ne soit pas un perpétuel recommencement.

1. Retards, obstacles et avancées

On trouve, dans les introductions d'ouvrages et d'articles, le constat d'une faiblesse. G. Magnane (1964), J. Meynaud (1966), M. Bouet (1968) partagent le regret énoncé par le premier cité, selon lequel « aux États-Unis, comme en France, le sport n'est pas encore considéré comme un sujet d'étude » (1964, p. 44). Et c'est sur un bilan identique que s'ouvre, plus près de nous, la contribution de P. Parlebas (1986) : « Chaque discipline explore préférentiellement les thèmes qu'elle juge les plus intéressants et les plus dignes d'attention. En sociologie, le sport est rarement apparu comme tel » (1986, p. 21). La même année, dans son introduction à *Sport et civilisation*, écrit avec E. Dunning, N. Elias propose un constat semblable (1986, 1994, p. 25).

2. « Sport : ensemble des situations motrices, codifiées sous forme de compétition et institutionnalisées », dans *Lexique commenté en science de l'action motrice*, Paris, INSEP, 1981 (1^{re} éd.).

Bref, les avis convergent, et la situation en France s'inscrit dans une logique que l'on retrouve au niveau international. C'est d'ailleurs ce que montre R. Thomas, dans sa contribution à *Sociologie du sport* (1987), lorsqu'en première partie, il traite de la naissance, de l'évolution et de l'état de cette discipline, en accordant une large place aux apports anglo-saxons. Malgré les progrès accomplis, le stade de la « maturité disciplinaire » n'est pas encore véritablement atteint.

Une rapide mise en perspective de la sociologie du sport en France permet de vérifier que les engagements y précèdent le travail scientifique. On débat pour ou contre le sport à partir du pouvoir de transformation des sociétés qu'on lui prête, et cela dès les premiers développements de celui-ci. Ainsi, l'action de P. de Coubertin s'inscrit-elle dans le réseau des Sociétés d'Économie sociale et des Unions de la paix sociale³ liant d'emblée le projet sportif et l'organisation de la société. Le risque compétitif est accepté, les inconvénients éventuels pour la santé sont assumés, parce que l'enjeu dépasse l'individu, et concerne la cité⁴.

En même temps les critiques s'appuient explicitement sur une conception opposée de la société : aux « modernes », tenants d'une culture compétitive où la paix résulte du respect de l'adversaire, s'opposent les « anciens », qui préfèrent chercher dans les humanités des leçons de sagesse, plutôt que d'héroïsme, en même temps qu'ils s'inquiètent de l'inculture et de l'absence de morale des « crétins malfaisants » que suscite la mode des compétitions sportives introduite dans les lycées français.

Plus tard, après la Seconde Guerre mondiale, et dans une perspective qui rappelle les conceptions de L. Lagrange, J. Dumazedier participe aux préparatifs d'un mouvement d'éducation populaire appelé « Les Camarades du stade ». La connaissance vécue et l'analyse des pratiques sportives s'accompagnent du projet de former des citoyens cultivés. Ce qui ne peut que séduire les enseignants, et les organisations sportives travaillistes, qui contribuent au développement des premières études. Celles-ci sont placées dans la perspective d'une sociologie empirique des loisirs d'où les aspects critiques

3. P. de Coubertin est membre des Unions de la paix sociale à partir de 1883. Nombre de ses conférences s'adressent directement aux membres de ces sociétés, et certains de ses articles déterminants sont publiés par « La réforme sociale ».

4. Ce point de vue est d'ailleurs partagé : P. Grousset qui sur d'autres points s'oppose à Coubertin, écrit en 1888 dans *La renaissance physique* : « Le danger est inséparable de tous les sports véritables, il en est le piment et l'honneur. »

ne sont pas absents, comme en témoignent par exemple les références à T. Veblen (1899).

Les critiques se radicalisent ensuite dans certains mouvements d'extrême gauche, qui actualisent la lecture du sport déjà développée après la révolution d'Octobre⁵, et selon laquelle cette création de l'impérialisme britannique, au service du capitalisme et du colonialisme a pour fonction, tout en préparant les corps aux efforts qui les attendent, de justifier les inégalités en leur donnant un fondement « naturel », et d'anesthésier les revendications grâce au puissant dérivatif qu'est le spectacle sportif. Regroupées sous le titre *Sport, culture et répression* (1972), les études de l'équipe animée par J.-M. Brohm ouvriront des perspectives qui se prolongent aujourd'hui. Et bien sûr, là encore, l'engagement précède l'analyse.

En fait, la fragilité de la sociologie du sport tient, comme nous avons tenté de le montrer il y a quelque temps (During, 1979), à la présence de véritables obstacles épistémologiques. D'un côté, les évidences premières : le sport est activité simple, « naturelle », forme d'expression instinctive, et toute analyse est superflue. Le terrain s'impose, l'action se passe de commentaires savants, l'intellectuel doit être tenu à l'écart, réduit au silence... La présence de ce discours tout au long du xx^e siècle, sa force sous Vichy, permettent de mieux comprendre, en retour, la méfiance des intellectuels vis-à-vis du sport.

Victime des évidences premières, l'analyse sociologique du sport l'est aussi, de l'autre côté, de systèmes de pensée préétablis, qui expliquent les pratiques à partir des finalités qui leur sont attribuées. Au xix^e siècle et jusqu'au milieu du xx^e, elles s'énoncent en termes de « lutte contre la dégénérescence de la race », préparation du travailleur et du soldat, pacification et contrôle des violences, alors qu'ensuite l'accent se déplace vers la santé, le développement personnel, l'accès à la culture, la citoyenneté. Dans cette perspective, les pratiques sportives sont valorisées. À l'inverse, considérées comme une vaste entreprise de divertissement, d'aliénation, de transmission des valeurs bourgeoises, elles sont critiquées. Dans l'un et l'autre cas, le jugement précède la connaissance, qu'il s'agisse d'approuver le sport comme « chevalerie des temps modernes » ou de le condamner, comme « nouvel opium du peuple ».

5. Voir à ce sujet, Jim Riordan, 1980, *Le sport soviétique*, Paris, Vigot.

On peut en conséquence proposer l'hypothèse selon laquelle la persistance d'un double obstacle toujours présent explique pourquoi une démarche inaugurée avec éclat dès les débuts du siècle est encore aujourd'hui si peu développée. Deux grands textes paraissent, en effet, presque au même moment : le livre de J. Huizinga, *Homo Ludens. Essai sur la fonction sociale du jeu* (1938), d'une part, et, d'autre part, la conférence de M. Mauss à la Société de psychologie, en 1934, et publiée sous le titre *Les techniques du corps*. Mis en relation et pris dans toute la richesse de leurs implications, ces deux textes auraient pu susciter des analyses originales. Or, dans leur prolongement, les recherches ont tardé. Du côté du jeu, entre l'attention accordée à l'« esprit » et celle qui se porte sur les objets, il n'y a pas de place pour l'étude des jeux eux-mêmes. Du côté des techniques du corps « rien n'a été fait ou presque... »⁶. *A fortiori* n'a-t-on pas envisagé pour elles-mêmes les techniques du corps à l'œuvre dans les jeux. On peut d'ailleurs à ce niveau, signaler une difficulté supplémentaire, mise en évidence par J.-P. Warnier, dans un chapitre intitulé « Retour à Marcel Mauss » de son ouvrage *Construire la culture matérielle* (1999). Mauss en effet sépare radicalement techniques du corps et techniques à instruments, ce qui le met en difficulté lorsqu'il s'agit de penser l'appropriation d'engins, d'outils, d'équipements, et l'interaction avec la matière dans les techniques du corps.

Dans l'approche des jeux la culture matérielle est prise en compte, et l'analyse des techniques du corps souvent ignorée. Dans l'approche des techniques du corps, définies comme traditionnelles, c'est au contraire la culture matérielle qui est absente. Penser les sports comme jeux de nos sociétés, implique de dépasser ces oppositions⁷. Dans les premières propositions de P. Parlebas, en effet, et dans les recherches qu'elles ont suscitées, cette double exclusion n'a pas cours. D'une part, P. Parlebas attache autant d'importance aux jeux traditionnels qu'aux sports, appelés jeux institutionnels. Par exemple, dans son *Lexique de praxéologie motrice* intitulé « Jeux, sports et sociétés »⁸, d'accroche-décroche aux trois camps en passant par la balle au tambourin, les joutes, la paume,

6. C. Lévi-Strauss, 1950, Préface à l'œuvre de Marcel Mauss, dans M. Mauss, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF.

7. Pour un développement de cette analyse, B. During, 2000, *Histoire culturelle des activités physiques*, Paris, Vigot.

8. P. Parlebas, 1999, « Jeux, sports et sociétés », *Lexique de praxéologie motrice*, Paris, INSEP.

plus de quatre-vingts jeux sont étudiés, ainsi qu'une centaine de sports. D'autre part, le rapport à l'espace, aux engins, aux objets est une des dimensions de la logique interne des activités, ce qui permet de ne jamais exclure la culture matérielle de l'analyse des techniques du corps.

2. Des données nombreuses mais peu précises

Pour aller plus loin dans l'examen que nous venons d'esquisser, il peut sembler utile de passer au crible les données disponibles : recensement régulier des « licenciés », sondages, enquêtes sur les « pratiquants » se sont accumulés dans la seconde moitié du XX^e siècle.

Les grandes variables sociodémographiques sont prises en compte. En premier lieu, la pratique des activités physiques varie selon le sexe : les hommes pratiquent plus que les femmes. Cependant, du XIX^e siècle à la fin du XX^e, la pratique féminine se développe, d'abord dans les activités aristocratiques et grand-bourgeoises, traditionnellement mixtes (alpinisme, yachting, ski...), puis dans les activités sans interactions motrices (natation, athlétisme, gymnastique...). Les duels et les duels d'équipes, particulièrement ceux où les contacts sont rudes, font enfin figure de derniers bastions de résistance du stéréotype viril.

Enquête	Modalité de pratique	Hommes	Femmes
INSEE 1967	Pratique régulière	16,8	09,4
SOFRES 1975	Pratique régulière	25	15
SOFRES 1980	Pratique régulière	32	24
INSEE 1999	Au moins une fois par semaine	35	29

De la même façon que progresse la pratique féminine, on constate, du point de vue de l'âge, une légère augmentation de la pratique au-delà de 50 ans, puisque les pourcentages passent de 25 à 29 pour les 50-64 ans et de 18 à 19 pour les plus de 65 ans. On peut évoquer l'arrivée dans ces tranches d'âge des classes nombreuses d'après-guerre, qui sont les premières à avoir connu une pratique d'accès aisé, ainsi que l'allongement de la durée de vie, pour expli-

quer ce phénomène qui pose cependant la question de la nature des pratiques ainsi recensées.

Enfin, on dispose de données permettant d'illustrer les effets de l'appartenance à telle ou telle catégorie professionnelle et sociale sur la pratique d'activités sportives.

Depuis 1967, les sondages et les enquêtes, dont les résultats peuvent être divergents selon l'organisme qui les commande et l'équipe qui les réalise, se sont multipliés. On est loin, cependant, comme le montre le tableau suivant, de disposer d'une vision claire de la situation et de son évolution.

Bien des incertitudes subsistent : les questionnements formulés varient, la délimitation des tranches d'âge aussi, certaines catégories professionnelles sont d'un maniement délicat, comme par exemple

Taux de pratique « sportive » selon les CPS
dans différentes enquêtes, exprimés en pourcentages

	Patrons	PL/CS	C. Moyens	Employés	Contre- maîtres, OQ	OS, ma- nœuvres	Agriculteurs
INSEE 1967	26,6	67,7	57,6	35,6	31,5	18,5	05,0
SOFRES 1968		27		20	12		
IFOP 1972		36		36	20		11,0
Pratiques							
cult. 1974	38,8	71,2	70,1	49	44,7	31,4	08,0
SOFRES 1975		45		29	18		18,0
INSEE 1983		18,9	24,8	15,5	30,3		02,7
INSEP 1985	78	90	85	73	67,5		52
INSEE 1988	58	81	73	55	47		31
INSEE 1999	27	41	40	30	23		17

Sources :

INSEE 1967 : *Les loisirs des Français*, série M, n° 2, juillet 1970.

SOFRES 1968, IFOP 1972, SOFRES 1975 : Yves Le Pogam, *Démocratisation du sport*, Paris, Delarge, 1979, p. 214.

INSEE 1983 : Pascal Garrigues, *Évolution de la pratique sportive des Français de 1967 à 1984*, série M, n° 134, 1988.

INSEP 1985 : Paul Irlinger *et al.*, *Les pratiques sportives des Français*, Paris, 1987.

INSEE 1988 : Jacques Defrance, *Sociologie du sport*, Paris, La Découverte, 1995, p. 25.

INSEE 1999 : Enquête sur les conditions de vie, dans *Stat-Info*, ministère de la Jeunesse et des Sports, mars 2000.

celle des employés⁹ quand il s'agit, de la pratique compétitive de sports non encore professionnalisés.

Plus grave, l'accord ne s'est pas fait sur la définition de l'objet lui-même : que faut-il entendre par sport ? Ce que chacun, c'est-à-dire le sens commun y met ? Dans ce cas, rien n'interdit d'affirmer que « les trois quarts des Français bougent », comme le fait l'enquête de l'INSEP. Ou bien ne faudrait-il pas plutôt le définir par son organisation compétitive ? Dans cette perspective on se rapprocherait plutôt des quelque 20 % de répondants à la même enquête qui se disent licenciés. Les données les plus récentes, pour 1999, proposent 32 % de pratiquants concernés au moins une fois par semaine, parmi les personnes de 15 ans et plus, et 14 millions de licenciés, ce qui représente moins du quart de la population concernée. On commence à voir apparaître dans les commentaires, qui jusqu'ici ont toujours mis en avant une forte croissance, le soupçon d'un « relatif tassement ». Aussitôt expliqué, il est vrai, « par le développement des pratiques hors institution fédérale, en famille, entre amis ou au sein de structures privées à caractère commercial » (*Stat-Info*, ministère de la Jeunesse et des Sports, mars 2000), qui viendrait détourner les pratiquants potentiels de s'inscrire dans les clubs.

Par ailleurs, l'abandon actuel de l'interrogation sur la démocratisation de l'accès aux pratiques sportives – effet possible d'un courant de pensée où dominant héritage et distinction – peut paraître prématuré, alors que ce questionnement a été développé (Dumazedier, 1966, 1974 ; Bouet, 1968), et examiné de manière critique (Le Pogam, 1979). Les inégalités de loisir reproduisent-elles celles du travail, ou bien s'inscrivent-elles, dans la mesure où l'on assisterait à leur réduction, dans une transformation des sociétés occidentales ? Pour le sens commun, il existe des sports populaires, et d'autres, bourgeois, que tout oppose. S'inscrivant en faux contre cette opinion, J. Dumazedier (1974, p. 152) écrit : « Nous doutons qu'il existe beaucoup de loisirs à ce point opposés que la quasi-totalité des ouvriers participent à l'un et la quasi-totalité des non-ouvriers à l'autre. Même pour le golf et la belote, ce serait probablement faux. »

En fait, les enquêtes menées sur certains sports considérés comme « populaires », et qui sont effectivement ceux où les catégories aux revenus les plus faibles sont les mieux représentées, mon-

9. Certaines collectivités ou entreprises recrutent comme employés des « sportifs à plein temps ».

trent qu'elles y restent sous-représentées, alors que les catégories plus favorisées, bien que leur présence soit plus discrète qu'ailleurs, y sont sur-représentées. Par exemple, J.-M. Faure a établi qu'en rugby, le taux de pénétration pour mille est de vingt pour les professions libérales, de dix pour les patrons, de sept pour les cadres supérieurs, comme pour les commerçants et artisans. Viennent ensuite les enseignants avec un taux de six pour mille, les cadres moyens et les employés (cinq), et, pour finir, les ouvriers et les agriculteurs (deux). Il apparaît de plus que la prise en compte de la variable « niveau de jeu » accentue le phénomène, plus marqué en première division qu'en séries régionales (Faure, 1983).

Au regard des données empiriques disponibles, il semble bien que la prudence s'impose. Faute d'un accord sur la définition de ce qu'il s'agit de compter, les pourcentages présentés, difficilement comparables entre eux, ne donnent du phénomène sportif qu'une image floue. Et ce ne sont pas les données économiques qui pourraient nous tirer d'embarras : leur présentation, dans la note du ministère de la Jeunesse et des Sports citée plus haut est accompagnée d'un encadré titré : « Une estimation fragile ». Elle met également en avant le « flou des définitions », et signale au surplus le manque de fraîcheur de l'information, puisque les dernières données datent de 1995.

3. Une approche des positions théoriques

La multiplicité des définitions de l'objet « sport » paraît révélatrice de difficultés théoriques non résolues. Elle révèle le foisonnement des conceptions, et la persistance d'attitudes préscientifiques.

Pourtant cette difficulté n'est pas insurmontable. L'examen de l'ensemble des définitions proposées permet de constater qu'elles articulent au moins trois éléments : l'engagement corporel, la codification compétitive et la présence d'institutions originales qui s'en portent garantes. Ce qui nous conduit à la proposition de P. Parlebas, qui retient trois traits principaux : le sport, écrit-il, est « l'ensemble des situations motrices codifiées sous forme de compétition et institutionnalisées » (1981, p. 237).

À chacun des trois niveaux ainsi définis une approche normative, positive ou négative, précède les approches scientifiques : l'absence initiale d'une sociologie élaborée laisse un vide, que viennent aussitôt combler deux discours opposés mais de même nature,

en ce qu'ils jugent avant d'analyser, et s'exposent ainsi à ne retenir que les faits qui les confortent¹⁰.

Commençons par le premier niveau de la définition, celui de la présence du corps. Tout un discours à forte connotation négative s'est construit sur l'idée d'une mécanisation du corps par la pratique sportive : la production de performances élevées passe par la recherche d'automatismes qui s'obtiennent par la répétition. Le sport est à l'image du travail industriel, dont il exacerbe les caractéristiques. À l'opposé, un discours connoté positivement voit dans le sport la libération des corps et des énergies, la compensation des contraintes du travail, un lieu de plaisir et de créativité. Quoique opposées, les deux perspectives sont inséparables. Elles ont en commun de porter un jugement, et de reposer sur des modèles du corps, mécaniste d'un côté, moniste de l'autre, qui relèvent d'approches scientifiques extérieures aux sciences sociales, la biologie pour le premier, et une certaine forme de psychologie associant corps, plaisir, pulsions pour le second.

En fait qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre de ces deux discours, ils ne rattachent au social que par les fonctions qu'ils postulent. Or le problème posé par la présence du corps aux sciences sociales est évidemment celui d'en construire une approche différente de celles de la biologie ou de la psychologie. D'autant plus que ce qui différencie l'homme des autres vivants tient justement à ce que pour lui, le biologique et le psychologique sont transcendés par le social. Développer une approche sociologique des activités humaines marquées par la présence du corps peut conduire à définir celui-ci, comme le propose P. Bourdieu, par l'*habitus*, entendu comme « forme incorporée de la condition de classe et des conditionnements qu'elle impose », capable d'engendrer les pratiques du sujet, en fonction du niveau, de la nature du capital détenu, et en conformité à la logique d'un champ déterminé (1979, p. 112).

À moins que mettant l'accent sur le sens des situations motrices, on ne considère les pratiques corporelles comme des formes originales de conduites où l'acteur réalise des choix, prend des décisions : c'est là le point de vue adopté par P. Parlebas. Les techniques du corps, transmises, apprises, sont une forme de langage par lequel

10. Pour les approches normatives, aucun auteur n'est cité. Pour les approches scientifiques nous nous contenterons d'opposer celle de P. Bourdieu et celle de P. Parlebas dont les grandes orientations n'ont pas été sensiblement modifiées par les auteurs qui les ont suivis.

le sujet communique avec le monde qui l'environne, au travers de l'expérience des siens. Elles portent évidemment la marque des sociétés. Elles témoignent aussi du pouvoir d'invention des individus, techniciens et stratèges. Ce n'est pas le corps qui entre dans la définition d'une sociologie du sport : ce sont ses techniques, ses actions signifiantes, et donc le sens des situations que l'acteur choisit d'affronter.

Le deuxième trait évoqué par les définitions du sport tient à la présence des règles. Ici aussi, bien souvent, le jugement précède l'analyse. Définissant les règles par la fonction qu'ils leur prêtent certains y voient la contrainte qui aliène, d'autres au contraire, l'exigence qui conduit au dépassement. Sport aliénation ou libération, « opium » ou « chevalerie ».

Dans la perspective proposée par P. Bourdieu, les règles qui définissent une pratique au sein d'un champ s'analysent en relation avec les luttes, les concurrences qui animent celui-ci. Par la règle, certains agents définissent leurs pratiques comme légitimes. Ils se donnent ainsi les moyens d'exceller, de sanctionner et d'exclure, et donc, de défendre leur position dans l'espace social. Sous le masque trompeur de l'égalité des chances on découvre le jeu des diverses formes de capital, et un sport où la réussite se mesure non au mérite et au talent, mais bien plus aux privilèges de classe. À condition d'éviter le piège d'une mise en correspondance directe entre l'appartenance de classe, et la pratique, et de passer par la recherche d'une homologation entre deux espaces, celui des fractions de classes et celui des sports, c'est bien de l'organisation des sociétés industrielles en classes que l'on peut faire procéder l'explication de la diversité des sports, c'est-à-dire de la diversité des règles de compétition.

À l'opposé, P. Parlebas propose d'analyser les règles elles-mêmes, pour montrer qu'elles sont à l'origine de la diversité des sports, et cela avant que les groupes sociaux ne se les approprient, le plus souvent d'ailleurs de manière provisoire. Déterminant le rapport à l'espace et à autrui, elles permettent de distinguer des sports en espace stable, et d'autres en espace chargé d'incertitude, des sports en isolé ou en présence d'autrui. Et cette présence à son tour peut être réglée comme coopération ou comme opposition. On obtient ainsi, par combinaison de trois critères essentiels affirmés ou niés, une partition de huit classes. Quatre en milieu stable, quatre en milieu incertain. Pour les premières, on trouve celle qui regroupe les situations où l'athlète est seul dans sa performance, celle où il s'engage dans des relations de pure coopération, celle où

il affronte seul un adversaire, celle enfin où l'on assiste à l'affrontement de deux équipes. Ces quatre classes groupées deux à deux – excellence mesurée et jugée, seul ou en équipe, excellence par obtention de la défaite de l'autre, seul ou en équipe – constituent une expérience du social caractéristique des sociétés industrielles et de leur rationalité. Comme dispositif de socialisation, on les retrouve aussi bien dans les Collèges anglais du XIX^e siècle, que dans l'éducation physique et sportive de notre système éducatif. Dans ce cas les règles, et l'on pourrait aller plus loin en évoquant ces structures communes à tous les jeux et sports qu'elles actualisent et que P. Parlebas appelle les « universaux », aboutissent au contrat ludique qui se « présente donc comme l'adoption d'un système de prescriptions qui, en empêchant des conduites contraires à "l'esprit du jeu", permet à chacun d'en éprouver un plaisir renouvelé, impossible à obtenir individuellement de façon durable. Ce pacte d'association prémunit contre les abandons ou les actes liés à des intérêts superficiels. La fonction sociale du contrat ludique, envisagé comme un contrat formel, est de faire obstacle aux effets pervers » (1981, p. 30).

Enfin, le troisième trait des définitions du sport tient à sa constitution comme institution. Les institutions sportives, fédérations nationales et internationales, comités olympiques nationaux, et comité international, définissent les espaces, les calendriers, les modalités de qualification des acteurs, les caractéristiques du spectacle, dont les aspects financiers ne sont pas les moindres. Certes, les institutions sportives se prêtent à une approche holiste, et naïvement fonctionnaliste. Les uns les dénoncent comme appareils de pouvoir, au service des intérêts de la classe dominante. D'autres les considèrent au contraire comme reflet des démocraties. Au-delà de ces approches engagées, la sociologie peut aborder les institutions sportives dans la lignée des études de Max Weber sur la bureaucratie, en termes de sociologie des organisations. Avec ses hiérarchies parallèles d'élus et de « fonctionnaires », ses procédures alliant cooptation et élection, ses rapports complexes à la puissance publique dont les fédérations sont délégataires, le monde du sport pose des problèmes nombreux qui commencent à faire l'objet d'études spécialisées. En poursuivant l'analyse, et puisque nous avons refusé de penser l'institution comme une totalité d'où procéderaient les faits, nous sommes conduits au point de vue opposé, selon lequel les faits sociaux doivent être interprétés à partir d'acteurs rationnels. Ce qui a pour conséquence une définition de

l'institution par l'existence « d'activités régies par des anticipations stables et réciproques »¹¹ et rend nécessaire, au-delà d'un discours qui vaudrait pour toutes les institutions, la prise en compte des activités instituées.

M. Bouet, qui évoque comme constitutive du sport l'expérience de l'« avec-contre » – l'adversaire est toujours en même temps un partenaire –, et B. Jeu, qui développe le concept de contre-société sportive, puisque, à l'inverse de ce qui se passe dans la société civile, on s'assemble en sport pour s'opposer, ont donné à cette orientation des bases solides.

Elle se précise dans les recherches de P. Parlebas, lorsqu'il développe la science de l'action motrice. L'analyse de l'action dans les différents sports, conduite du point de vue du sens des problèmes qu'il faut résoudre pour aboutir – rapports à l'espace et au temps, aux objets et engins, à autrui – permet de comprendre ce que met en valeur le système des sports, tel qu'il se traduit, par exemple, dans le choix des épreuves figurant aux Jeux olympiques, dans l'audience des compétitions, dans les subventions ministérielles, ou même dans les programmes d'éducation physique. C'est-à-dire, en bref, ce dont il y a institution dans le domaine des activités sportives. Les « disciplines reines » des Jeux olympiques, aussi appelées « disciplines de base » en éducation physique, préfèrent l'espace domestiqué à l'espace sauvage, l'antagonisme à la coopération, l'isolement dans la performance à la relation, et sont d'une grande simplicité structurale.

À partir de ces faits, l'analyse du traitement de la violence et du risque (Collard, 1988), comme celle des valeurs qui s'illustrent à la fois dans les pratiques et les cérémonies qui les entourent (During, 2000) peuvent apporter des éléments nouveaux. Et ne pas limiter la sociologie à la seule prise en compte des oppositions de classe et de fractions de classes. En quoi, d'ailleurs, la démarche de P. Parlebas se présente aussi comme « un apport à la sociologie générale. La hiérarchie de prestige qui s'est définie au niveau des disciplines olympiques ne s'explique pas par des variables de stratification. Elle s'explique par des variables situées à un tout autre niveau, celui des institutions et de la "logique" à laquelle les institutions sont soumises en vertu des objectifs qu'elles se proposent » (R. Boudon, Préface à P. Parlebas, 1986).

11. R. Boudon, F. Bourricaud, 1982, *Dictionnaire critique de la sociologie*, p. 312-313. Le corollaire de cette définition affirme que la « théorisation de l'institution fonctionne en alternative avec la théorie de la lutte des classes ».

Au terme de ce rapide panorama, il semble que ce que nous avons proposé au point de départ se vérifie avec constance. D'abord, la présence du double obstacle normatif : avant d'être étudié, le sport fait l'objet de jugements, positifs ou négatifs, et cela, à partir des fonctions qu'on lui prête et qui en font, pour les uns, un facteur de progrès, pour les autres un vecteur d'aliénation. Ce double obstacle explique le flou des définitions, la disparité des recensements qui en résultent, et se retrouve dans les discours sur le sport à chacun des trois niveaux constitutifs de sa définition : présence corporelle qu'il vaut mieux entendre comme pertinence motrice, codification compétitive, et institutionnalisation. Un examen des productions à chacun de ces trois niveaux permet de constater l'existence de deux discours normatifs symétriques, chaque fois présents, et que vient dépasser une troisième approche qui cherche à connaître plutôt qu'à juger. Elle postule par conséquent que l'objet « sport » est digne de connaissance. Ce qui implique, pour le dire autrement, qu'il constitue une réalité d'abord signifiante en elle-même, avant d'être subordonnée à d'hypothétiques fonctions. Pas plus que le sens du langage n'est contenu dans ses fonctions, domination ou libération, pas plus celui du sport ne s'y résume. Il mérite une approche sociologique. Celle-ci, lorsqu'on admet le caractère signifiant des situations motrices, conduit au développement d'une praxéologie motrice, comme celle du langage nécessite l'apport d'une linguistique. Englobant cette praxéologie, la sociologie des pratiques motrices gagne en efficacité et en clarté. Et les pratiques motrices, en dignité : conférant une consistance propre à son objet, la sociologie refuse de ne voir en lui que le simple reflet de la société où il se développe, ce qui le condamnerait à n'être que l'illustration d'un schéma général préexistant.

Bertrand DURING

Université de Paris V – René Descartes

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Jean-Pierre Augustin et Alain Garrigou, 1987, *Le Rugby démêlé*, Bordeaux, Le Mascaret.
- Jean-Pierre Augustin et Jean-Paul Callède, 1995, *Sport, relations sociales et action collective*, Actes du colloque de 1993, Bordeaux, Éditions de la MSH-Aquitaine.
- Michel Bouet, 1968, *Signification du sport*, Paris, Éditions Universitaires.

- Raymond Boudon, 1979, *La logique du social*, Paris, Hachette.
- Raymond Boudon, François Bourricaud, 1982, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF.
- Pierre Bourdieu, 1979, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.
- Pierre Bourdieu, 1980, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit.
- Jean-Marie Brohm *et al.*, 1972, *Sport, culture et répression*, Paris, Maspero.
- Jean-Marie Brohm, 1976, *Sociologie politique du sport*, Paris, Delarge.
- Roger Caillois, 1958, *Les jeux et les hommes*, Paris, Gallimard.
- Roger Caillois (sous la direction de), 1967, *Jeux et sports*, Encyclopédie de la Pléiade, Paris, Gallimard.
- Jean-Paul Callède, 1987, *L'esprit sportif*, Bordeaux, MSH-Aquitaine, PUB.
- Luc Collard, 1998, *Sports, enjeux et accidents*, Paris, PUF.
- Pierre de Coubertin, 1986, *Textes choisis* (3 volumes), Zurich, Weidmann-CIO.
- Jacques Defrance, 1985, *Sociologie du sport*, Paris, La Découverte.
- Joffre Dumazedier, 1962, *Vers une civilisation du loisir*, Paris, Seuil.
- Joffre Dumazedier, 1973, « Sport et activités physiques », dans *Revue EPS*, n° 121-122.
- Pascal Duret, 1993, *L'héroïsme sportif*, Paris, PUF.
- Pascal Duret et Patrick Trabal, 2001, *Le sport et les affaires*, Paris, Métailié.
- Bertrand During (coord. par), 1989, *Valeurs de l'olympisme*, Paris, INSEP.
- Bertrand During, 2000, *Histoire culturelle des activités physiques*, Paris, Vigot.
- Norbert Elias, Eric Dunning, 1984, *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Fayard.
- Johann Huyzinga, 1938, *Homo Ludens*, trad. franç., Paris, Gallimard, 1951, 7^e éd.
- Bernard Jeu, 1987, *Analyse du sport*, Paris, PUF.
- Yves Le Pogam, 1979, *Démocratisation du sport : mythe ou réalité*, Paris, Delarge.
- Georges Magnane, 1964, *Sociologie du sport*, Paris, Gallimard.
- Marcel Mauss, 1950, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF.
- Jean Meynaud, 1966, *Sport et politique*, Paris, Payot.
- Pierre Parlebas, 1981, *Lexique commenté en science de l'action motrice*, Paris, INSEP.
- Pierre Parlebas, 1986, *Éléments de sociologie du sport*, Paris, PUF.
- Pierre Parlebas, 1999, *Jeux, sports et sociétés*, Paris, INSEP.
- Christian Pociello (coord. par), 1981, *Sports et société*, Paris, Vigot.
- Raymond Thomas *et al.*, 1987, *Sociologie du sport*, Paris, PUF.
- Jean-Pierre Warnier, 1999, *Construire la culture matérielle*, Paris, PUF.
- Paul Yonnet, 1988, *Systèmes des sports*, Paris, Gallimard.